

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DU BEAUSSET**NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020****I Cadre général du Compte Administratif 2020**

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Centre Communal d'Action Sociale du Beausset (CCAS) ; elle est disponible sur le site internet de la ville du Beausset : <https://www.ville-lebeausset.fr>

Toutefois, les informations concernant la présentation des engagements pluriannuels, la structure et gestion de la dette, le niveau d'épargne, l'épargne brute et nette, ne seront pas traités, puisqu'elles ne concernent pas notre CCAS

A- Le principe

Le Compte Administratif (CA) retrace l'ensemble des mouvements, c'est à dire l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par le CCAS sur une année. Il doit être présenté au Conseil d'administration dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, donc au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

Il est conforme au Compte de Gestion tenu de son côté par le comptable public dépendant de la Direction des Finances Publiques.

B- Le compte administratif

Le compte administratif se résume ainsi :

EXECUTION BUDGETAIRE 2020 - PRESENTATION GENERALE			
DEPENSES/RECETTES	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	CUMUL
RECETTES	199 778.95	20 426.45	220 205.40
DEPENSES	146 531.98	1 514.40	148 046.38
RESULTAT	53 246.97	18 912.05	72 159.02

Le résultat global de clôture se solde par un excédent de 72 159,02 €, repris par anticipation au BP 2021.

II – La section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer le quotidien ; elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service et des actions menées par le CCAS.

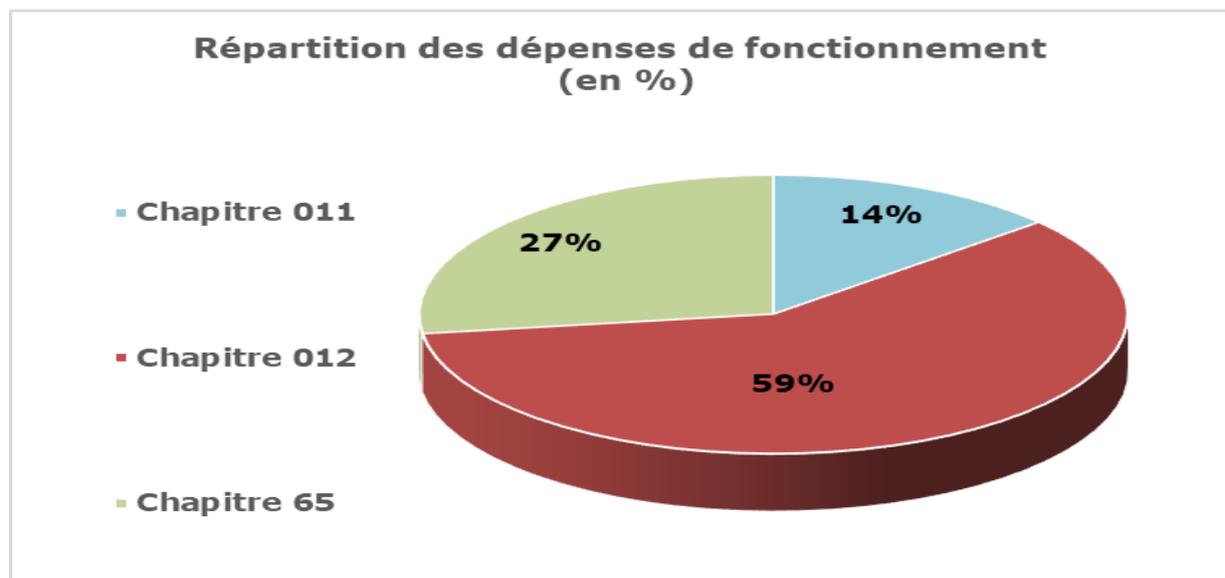
A- Les dépenses

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 146 531,98 € et représentent un taux de réalisation budgétaire de 78,77 %.

Les comparaisons seront faites avec l'année 2019.

Elles sont réparties de la manière suivante (page 11 du CA) :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
CHAP.	LIBELLE	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	ECART 2020/2019 (en €)	ECART 2020/2019 (en %)
011	CHARGE A CARACTERE GENERAL	15 716.00	14 063.71	16 984.00	17 953.96	969.96	5.71
012	CHARGES DE PERSONNEL	86 402.00	96 910.94	88 536.00	91 375.88	2 839.88	3.21
013	REMBOURSEMENT CHARGES DE PERSONNELLE (recette)	6 928.77	22 298.27	11 623.23	12 563.32	940.09	8.09
MASSE SALARIALE NETTE		79 473.23	74 612.67	76 912.77	78 812.56	1 899.79	2.47
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	34 197.80	37 754.50	38 984.00	36 248.14	-2 735.86	-7.02
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		136 315.80	148 729.15	144 504.00	145 577.98	1 073.98	0.74
042	OPERATIONS D'ORDRE	1 921.80	1 661.90	1 521.00	954.00	-567.00	-37.28
TOTAL GENERAL DES DEPENSES FONCTIONNEMENT		138 237.60	150 391.05	146 025.00	146 531.98	506.98	0.35



1- Le Chapitre 011 – Charges à caractère général

Elles représentent 14 % des dépenses réelles de fonctionnement et regroupent l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service (fournitures de petit équipement, fournitures administratives, location du photocopieur, maintenances du logiciel et du copieur, assurances etc.).

Ce poste comprend également, les prestations et actions menées par le CCAS telles que les achats de produits alimentaires pour le logement d'urgence, de bouteilles d'eau pour le plan canicule (104 packs en 2020 contre 40 packs en 2019), ainsi que les frais de distribution de colis pour nos aînés.

Sont intégrés, les frais liés aux émissions des chèques service et aux permanences juridiques dispensées par l'association d'aide aux victimes d'infractions

Bilan de l'association :

L'AAVIV a tenu cette année, et ce malgré le confinement 12 permanences (dont 5 par téléphone). Les 30 personnes reçues par l'association ont bénéficié d'un accueil et d'une prise en charge adaptée à leur situation (25% de plus qu'en 2019). Le nombre de victimes d'infractions s'est élevés à 20 (-9 % par rapport à 2019) dont 12 infractions pour atteintes aux personnes et 8 infractions pour atteintes aux biens.

2- Le Chapitre 012 – Charges de personnel

Ce chapitre regroupe les dépenses de personnel, il est en augmentation de 2,47 % et représente 59 % de dépenses réelles. Il est précisé que ce ratio se calcule par rapport à la masse salariale nette, c'est-à-dire après déduction des indemnités journalières.

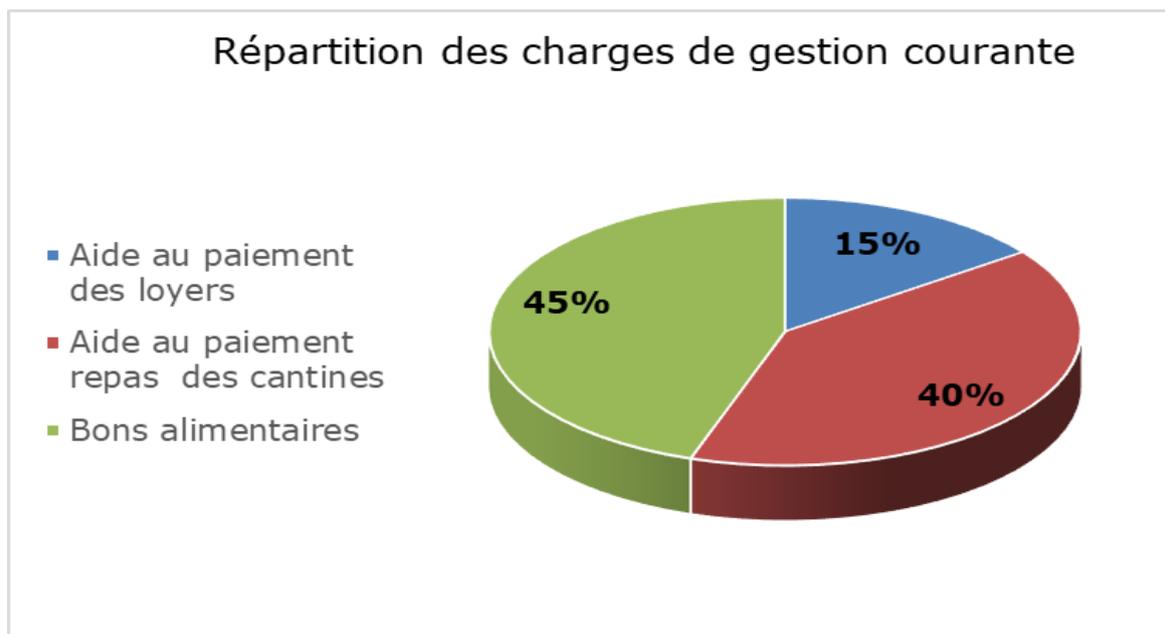
Pour rappel, le CCAS compte trois agents titulaires.

3- Le Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ces charges regroupent les aides facultatives accordées par le CCAS et les subventions versées aux associations. Elles s'élèvent à 36 248,14 €, et sont en diminution de -7,02 % principalement lié à la baisse des aides consacrées à la restauration scolaire interrompue durant le premier confinement.

Les aides facultatives s'élèvent à 10 146.70 € et se traduisent ainsi :

- Aides au paiement des loyers s'élevant à 1 508 € (soit 5 familles)
- Aides au paiement des repas des cantines pour 4 088,70 € représentant 2 478 repas, soit 118 enfants, faisant ressortir une diminution de – 27,23 % du nombre de repas.
- Distributions de 130 bons alimentaires d'une valeur de 35 € (soit un total de 4 550 €).



Le CCAS a versé pour un montant de 26 100 € une subvention aux associations suivantes :

- Crèche Lou pitchoun pour 22 000 €
- Secours Catholique pour 2 500 €
- Croix Rouge pour 1 500 €
- France ALZHEIMER pour 100 €

4- Les Opérations d'ordre

Elles correspondent aux amortissements de l'année et sont transférées en section d'investissement pour 954 €.

5- Bilan d'activité du CCAS

Pour compléter l'évaluation chiffrée des résultats, il est important de souligner le bilan des activités du CCAS :

Le CCAS a accueilli 1 601 personnes contre 1 931 en 2019, soit une diminution de la fréquentation de - 17 %. Ce résultat est la conséquence de la crise sanitaire ayant entraîné la fermeture de l'accueil physique durant le premier confinement.

Toutes ces personnes ont bénéficié d'une écoute, d'un conseil, d'une compréhension, d'une aide ou encore ont été redirigées vers d'autres services sociaux.

De plus, l'effet de la crise sanitaire a eu pour conséquence de pratiquement doubler le nombre d'appels téléphoniques, passant de 1 186 à 2 209 appels. Durant l'année 2020, 157 mails ont été recensés.

Dans ce contexte le CCAS a instruit :

- 185 dossiers de renouvellement de demande de logements sociaux, 74 nouvelles inscriptions.
- 2 dossiers de demande de RSA (désormais effectué sur internet)
- 100 dossiers de demande d'APA
- 26 dossiers de demande MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
- 53 dossiers d'aide sociale (Placement en maison de retraite, en institut médico éducatif, et obligation alimentaire).

De plus, les aides facultatives accordées par le CCAS se traduisent par :

- La distribution de 130 bons alimentaires,
- 118 enfants ont bénéficié de la ½ gratuité correspondant à 2 478 repas.
- 11 demandes d'aides aux loyers dont 6 dossiers refusés (quotient familial supérieur ou dossier incomplet)

Enfin, les actions sociales du CCAS ont été les suivantes :

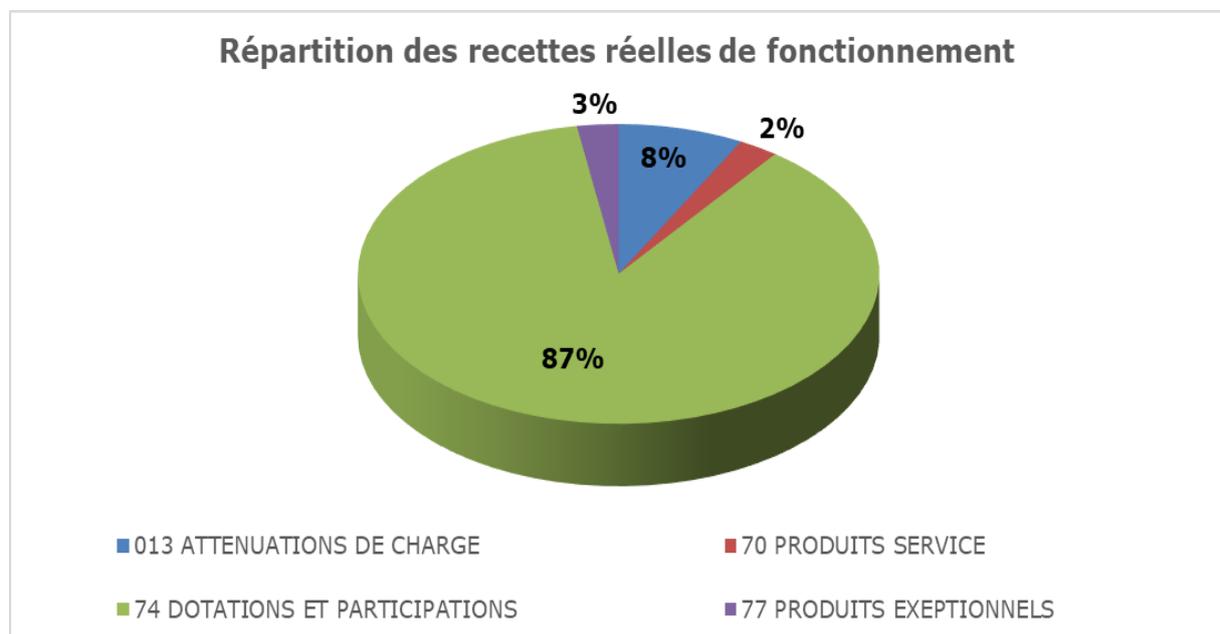
- 104 packs d'eau livrés aux personnes vulnérables (plan canicule).
- 18 personnes ont demandé à être visitées dans le cadre du plan canicule.
- 18 personnes ont demandé à bénéficier d'une visite régulière tout au long de l'année.
- 420 masques de protection ont été distribués aux plus démunis.
- 50 sachets de chocolats de Noël offerts aux enfants défavorisés (Secours Catholique et Croix Rouge).
- 832 invitations envoyées pour le goûter organisé lors de la remise des colis.
- 356 colis simples et 249 colis doubles ont été remis aux personnes de plus de 75ans.

En 2020, environ 130 personnes s'approvisionnent à la banque alimentaire du Beausset.

B- Les recettes

Les recettes s'élèvent à 199 778,95 € soit une augmentation comme suit (page 12 du CA) :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
CHAP.	LIBELLE	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	ECART 2020/2019 (en €)	ECART 2020/2019 (en %)
013	ATTENUATIONS DE CHARGE	6 928.77	22 298.27	11 623.23	12 563.32	940.09	8.09
70	PRODUITS SERVICE, DOMAINE ET VENTE DIVERSES	10 500.07	4 316.69	1 416.67	3 983.68	2 567.01	181.20
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	140 525.00	123 575.00	140 825.00	140 650.00	-175.00	-0.12
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION			0.67	0.13	-0.54	-80.60
77	PRODUITS EXEPTIONNELS	1 325.54		185.00	4 153.62	3 968.62	2 145.20
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		159 279.38	150 189.96	154 050.57	161 350.75	7 300.18	4.74
002	REPRISE DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	9 562.00	30 603.70	30 402.61	38 428.20	8 025.59	26.40
TOTAL DES RECETTES FONCTIONNEMENT		168 841.38	180 793.66	184 453.18	199 778.95	15 325.77	8.31



1- Chapitre 013 – Atténuations de charges

Il s'agit du versement des indemnités journalières d'un agent en maladie. Le montant perçu se monte à 12 563,32 € soit 8 % des recettes réelles.

2- Chapitre 70 – Produits des services et du domaine

Ce chapitre correspond aux produits issus des concessions funéraires et représente un tiers des concessions communales pour un montant de 3 983,68 €. En évolution comparée à 2019, ce chapitre constitue 2 % des recettes et se décompose comme suit :

- 2 concessions trentenaires (terrain de 2 m)
- 3 concessions cinquantenaires (terrain de 2 m)
- 1 columbarium trentenaire
- 2 renouvellements cinquantenaires (terrain 3 m 75)
- 1 concession cinquantenaire + cuve (terrain 3 m 75)

3- Chapitre 74 Dotations et participations

La principale recette sous forme de subvention dite d'équilibre est celle versée par la commune. Il est précisé, que Monsieur le Maire a souhaité maintenir, pour 2020, le versement prévu de 137 000 €, contribuant fortement à l'accroissement du résultat. La subvention communale représente 87 % des recettes réelles de fonctionnement. A cela s'y ajoute, la subvention départementale pour l'instruction des dossiers RSA d'un montant de 3 650 €.

4- Produits exceptionnels

Il est constaté en produits exceptionnels, un don effectué au CCAS d'une valeur de 700€, du remboursement de 3 chèques service non distribués pour 105 € (Le chèque service ayant une validité d'une année), ainsi que le remboursement de l'assurance statutaire d'un montant de 3 348.62 € (trop perçus sur avance).

5- R002 – Reprise de l'excédent de fonctionnement

Enfin, les recettes tiennent compte de la reprise de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2019 correspondant à 38 428,20 €.

III – La section d'investissement

Cette section se limite à quelques écritures, elle n'est alimentée que par l'excédent reporté et n'est concernée que par quelques dépenses de matériels informatiques.

A- Les dépenses

Elles se sont élevées à 1 514,40 € et se composent de l'acquisition de deux ordinateurs portables destinés au personnel dans le cadre du télétravail.

B- Les recettes

Le financement provient de l'amortissement du mobilier pour 954 €, et de l'excédent reporté de 2019 pour un montant de 19 472,45 €.

Pour information, en 2020, le CCAS a déménagé dans les locaux du Pôle Saint Exupéry.